

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle Direction générale – Vie des assemblées

OBJET : Désignation des membres du comité de direction de l'Office de tourisme de Forez-Est

Le 06 mai 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 30 avril 2026 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA, M. Christophe LAMURE, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Marie-Christine BERTHOLLET, M. Jean-Louis BEYRON, M. Ludovic PADUANO, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Christophe LYON, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, M. Pascal BERNARD, M. Alain CHAPUIS, Mme Patricia CONSEILLON, Mme Anne-Flore GACON, Mme Marine GUILLOT, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, M. Emmanuel OULION, M. Christian DENIS, Mme Dominique AVRIL, M. Thomas CHABANNES, Mme Marie-Odile MOULAGER, M. Georges ROCHETTE, M. Romain CARRION, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Olivier SCHMITT, Mme Maryline CHEMINAL, M. Jean-Yves DURON, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Philippe FAYOLLE, M. Gilbert GRATALOU, M. Romain PONCET, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, Mme Elisabeth SAMOUIILLER, M. Sébastien DESHAYES, Mme Sandrine RONDEPIERRE, M. Nicolas REY, M. Pascal TISSOT, M. Éric BOUCHARD, M. Florian CHAUX, Mme Catherine CHOMAT, M. Dominique DECHANDON, Mme Julie EBERSOLD, Mme Claire GANDIN, M. Aurélien GUICHARD, M. Giles PEREIRA, Mme Magali ROUSSET, M. Bertrand VALLA, M. Michel LAURENT

Pouvoirs : M. Patrick MATHIEU donne pouvoir à Mme Simone COUBLE, M. Benoit COUTURIER donne pouvoir à Mme Anne-Flore GACON, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Jean-Pierre TAITE donne pouvoir à Mme Patricia CONSEILLON, M. Serge PERCET donne pouvoir à M. Georges ROCHETTE, Mme Régine TERRAILLON donne pouvoir à M. Christian MOLLARD.

Absents remplacés : M. Georges SUZAN remplacé par Mme Jessica GIRAUD, M. Laurent THOMAS remplacé par Mme Michèle GIL, Mme Patricia PIOTEYRY remplacée par Mme Annick CHAUMIER et M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 60
Nombre de membres supplées : 4
Nombre de pouvoirs : 6
Membres absents non représentés : 1
Nombre de votants : 70
Nombres de vote
POUR : 70
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code de tourisme, notamment ses articles L.133-1, à L133-3 ; L133-4 à L133-10 et L134-1-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu les statuts de l'Office de tourisme Forez-Est sous forme d'EPIC, approuvé par délibération n°2020 006.27.07 du Conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 27 juillet 2020,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant que la compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » est exercée à l'échelon communautaire,

Suite au renouvellement de son organe délibérant, il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme de Forez-Est,

Le Comité de direction de l'Office de tourisme de Forez-Est est composé de 23 membres titulaires à savoir 12 élus titulaires et 12 élus suppléants et 11 représentants titulaires des professionnels, associations, organisations locales ou personnes qualifiées intéressés au tourisme dans le périmètre de la Communauté de Communes de Forez-Est, et sous condition que les membres représentant la collectivité territoriale doivent détenir la majorité des sièges au comité de direction de l'Office de Tourisme (art L133-5 du Code du Tourisme),

CONTENU

Le Conseil communautaire doit procéder à la désignation de 23 membres titulaires à savoir 12 élus titulaires et 12 élus suppléants et 11 représentants titulaires des professionnels, associations, organisations locales ou personnes qualifiées intéressés au tourisme dans le périmètre de la Communauté de Communes de Forez Est qui siègeront au Comité de direction de l'Office de Tourisme de Forez-Est.

VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- Désigner les membres suivants en qualité de représentants titulaires du conseil communautaire au sein du comité de direction :

Tit	Mme	COUBLE	Simone	Cleppé
Tit	Mme	MOUNIER	Maryvonne	Chazelles-sur-Lyon
Tit	Mme	MAUGE	Dominique	Montchal
Tit	M.	CHABANNES	Thomas	Montrond-les-Bains
Tit	M.	MOLLARD	Christian	Panissières
Tit	M.	DURON	Jean-Yves	Pouilly-lès-Feurs
Tit	M.	GRATALOUP	Gilbert	Saint-Cyr-de-Valorges
Tit	Mme	BLEIN	Magali	Bellegarde-en-Forez
Tit	Mme	VERPY	Evelyne	Balbigny
Tit	M.	CHAUX	Florian	Veauche
Tit	M.	LAURENT	Michel	Violay
Tit	M.	DIGONNET	Bernard	Feurs

- Désigner les membres suivants en qualité de représentants suppléants du conseil communautaire au sein du comité de direction :

Sup	M.	PADUANO	Ludovic	Chazelles-sur-Lyon
Sup	Mme	BASSET	Cyrielle	Feurs
Sup	M.	ROCHETTE	Georges	Montrond-les-Bains
Sup	M.	MIOCHE	Laurent	Panissières
Sup	M.	DUSSUD	Grégory	Panissières
Sup	M.	THIVILLIER	Patrick	Saint-Cyr-de-Valorges
Sup	M.	TISSOT	Pascal	Salvizinet

Sup	M.	PONCET	Romain	Saint-Cyr-les-Vignes
Sup	M.	CARRION	Romain	Néronde
Sup	M.	FERRIER	Christophe	Saint-Barthélemy-Lestra
Sup	M.	PEREIRA	Giles	Veauche
Sup	M.	RORY	Dominique	Saint-Jodard

- Désigner les membres suivants en qualité de représentants titulaires du collège des représentants des professionnels, associations, organisations locales ou personnes qualifiées intéressées au tourisme dans le périmètre de la Communauté de Communes de Forez-Est :

Musée du tissage Terre de tisseurs	COMPIGNE	Gérard	Site de loisirs
Association de l'Atelier Musée du Chapeau	LACHAL	Bernard	Site de loisirs
Ecopole du Forez	COGNARD	Jean-Jacques	Site de loisirs
Château du Rozier	TERRADE	Clément	Site de loisirs/culturel
Ex-Président OT Forez-Est	GIRAUD	Claude	
La ferme des délices	GIRAUD	Céline	Site de loisirs Artisanat / Produits locaux
Joa Casino de Montrond-les- Bains	BEKOUASSA	Sarah	Site de loisirs
Association patrimoine des Montagnes du matin	DUFOUR	Christiane	Association intéressée au tourisme
Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Salt en Donzy	BOUCHAND	Joël	Association intéressée au tourisme

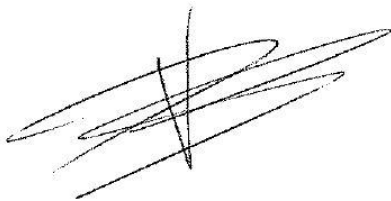
Les Amis de la Tour Matagrin	ESCOFFET	Danièle	Site de loisirs
Fédération Française de la Randonnée de la Loire	BONHOMME	Bernard	Association intéressée au tourisme

- De préciser que ces désignations valent pour la durée du mandat,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL



La secrétaire de séance
Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260110605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026